



Pour un développement durable de l'agriculture et des territoires ruraux

Commission sur le développement durable
de la production porcine au Québec

Mémoire du Centre de recherche et d'éducation
à l'environnement régional (CRÉER)

Mai 2003



Rédaction

Benoit Girard
Fabienne Martino
Jacques Blanchet
Pierre Roberge

Collaboration

Sonia Dumoulin
Michelle Le Sagère
Evelyne Michel
Laurent Juneau

Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER)
59, rue Monfette, Local 227, Victoriaville, Qué. G6P 1J8
Courriel: creer@cdcxbf.qc.ca

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction

- 1.1 Qu'est ce que le CRÉER?
- 1.2 Pourquoi le CRÉER participe aux audiences du BAPE sur la production porcine?
- 1.3 Notre notion du développement durable.

2. Les problématiques liées à l'agriculture industrielle

- 2.1 Les inquiétudes des citoyens.
- 2.2 L'industrialisation croissante de l'agriculture.
- 2.3 Le règlement sur les exploitations agricoles (REA).
- 2.4 La vitalité socio-économique des régions rurales.

3. Des pistes de solutions

- 3.1 Des solutions technologiques.
- 3.2 Des solutions touchant aux modèles de production.
- 3.3 Des solutions législatives basées sur la contrainte ou l'encouragement.
- 3.4 Des approches démocratiques à promouvoir.

4. Sommaire des propositions

5. Références documentaires

I. INTRODUCTION

1.1 Qu'est ce que le CRÉER?

La mission du Centre de recherche et d'éducation à l'environnement régional (CRÉER) est l'éducation relative à l'environnement (ERE), mission que l'organisme applique à toutes ses actions dans sa région. Les objectifs du CRÉER sont d'amener la personne à développer un savoir et un vouloir-agir par l'éducation relative à l'environnement pour préserver et améliorer ce dernier, ainsi que de répondre à des besoins de formation, de communication et de recherche en environnement.

1.2 Pourquoi le CRÉER participe aux audiences du BAPE sur la production porcine?

Fort de ces objectifs, le CRÉER a décidé de faire appel à ses membres pour présenter un mémoire dans le cadre de la consultation sur *Le développement durable de la production porcine au Québec*.

Le présent document a donc été pensé, construit et rédigé de façon collective et bénévole par des citoyens de divers horizons intéressés par ce grand sujet. Bien que n'ayant pu rencontrer l'échéance de dépôt pour la présentation orale auprès de la commission, nous considérons que la démarche de rédaction du document a été en soi un succès, puisque fort éducative pour les participants et pour la cause environnementale. Nous sortons de cette expérience avec plus de compréhension de la question agricole au Québec.

1.2.1 La production porcine n'est pas la seule production agricole à occasionner des problèmes environnementaux.

Pourtant, notre inquiétude de départ n'a pu être diminuée en regard de la question. Il nous semble en effet que les problèmes environnementaux reliés à la production porcine au Québec ne sont que les symptômes apparents du manque d'intégration régionale de cette production, tant au niveau environnemental qu'économique, social ou politique. D'autre part, l'examen de cette production ne peut se faire, à notre avis, que de façon incomplète et superficielle sans considérer globalement le modèle agricole développé actuellement et soutenu financièrement et structurellement au Québec.

1.2.2 La nécessité de se sentir, tous et chacun, responsable afin de chercher en solidarité des solutions.

Nous sommes conscients de la nouveauté de la situation dans l'histoire agricole du Québec et de l'effort considérable à fournir pour résoudre les problèmes présents et à venir. Nous avons besoin, en tant que consommateurs, producteurs, formateurs, décideurs et autres, de tous nous

responsabiliser face à la question et de changer certaines de nos habitudes. Les outils pour ce faire sont encore peu nombreux mais ils existent, et nous pouvons travailler à les développer.

Nous espérons donc que les pistes de solutions développées dans ce document pour le maintien de la production porcine, qui sont celles d'un nombre croissant de citoyens et qui sont énoncées dans un souci d'aborder la question de façon globale, retiendront l'attention de la commission.

1.3 Le développement durable.

La commission du BAPE a le mandat « *d'établir le cadre de développement durable de la production porcine en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux* ». Le concept du développement durable sous-entend un développement à plusieurs volets. Toutefois, la vision du développement durable n'est pas tout à fait la même pour les différents organismes et intervenants du monde agricole¹. Pour tous, le développement durable sous-entend la sauvegarde des ressources actuelles afin qu'elles soient au rendez-vous des générations futures. Certains considèrent les ressources naturelles avant tout et d'autres élargissent la notion au cadre de vie social, des acquis matériels et culturels de la société et au devenir des populations qui y habitent².

1.3.1 Notre optique du développement durable

La tendance courante à mythifier cette expression, la transformant en un concept noble en soi, bien qu'il n'ait pas été défini de façon précise, nous semble dangereuse. Nous tenons donc à préciser ce que nous entendons dans ce document par *développement durable*.

Nous comprenons dans le titre *développement durable de la production porcine*, que l'aspect quantitatif est contenu dans le terme de développement. Selon nous, le développement ne se limite pas à la croissance en quantité. L'aspect qualitatif fait partie inhérente du développement. D'autre part, dans notre optique de *développement durable*, les limites du développement quantitatif de cette production pour la qualité de l'environnement et la qualité de vie des générations présentes et futures, doivent être prises en compte dans cette analyse. Selon nous, il est difficile d'atteindre le développement durable de la production porcine

¹ En effet, la définition des différents ministères et organismes diffère quant à l'importance du développement économique ou social et également quant à la place de l'environnement dans les activités humaines. Voir les sites des organismes suivants : [MEF](#), [Mapaq](#), [Agriculture Canada](#), [UPA](#);

² Définition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : Le développement durable de l'agriculture, de la foresterie et des pêcheries doit préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement, et être techniquement approprié, économiquement viable et socialement acceptable.

telle que la production agricole en général est encadrée et soutenue actuellement.

1.3.2 Un concept du développement durable qui nous paraît trop étroit

Enfin, proposer des pistes de solution pour la production porcine en la gardant hors contexte des activités agricoles globales ne nous semble pas correspondre aux objectifs de développement durable. Nous pensons en effet que le type de développement pratiqué actuellement pour la production porcine semble s'étendre progressivement aux autres productions agricoles. De plus, les conséquences environnementales néfastes de la production porcine ne peuvent pas toujours être extraites de celles des autres productions et viennent souvent s'y ajouter. C'est pourquoi :

Recommandation :

➤ L'étude du développement durable de la production porcine ne peut se limiter à cette seule production et doit porter au besoin sur la production agricole dans son ensemble.

C'est la vision que ce mémoire se propose d'appliquer.

2. LES PROBLÉMATIQUES LIÉES À L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE

2.1 Les inquiétudes des citoyens

L'évolution qu'a connu l'agriculture au cours des dernières décennies a contribué à éloigner la production agricole des citoyens. La profession agricole jouit encore d'une grande sympathie de la part de la population. Cependant, le public constate de plus en plus les effets négatifs des modèles d'agriculture intensive. Un questionnement s'élève et conduit parfois à des mouvements d'opposition face au développement agricole. Le moratoire sur la production porcine est le point culminant actuel de ce questionnement social sur les méthodes agricoles.

2.1.1 Le développement des porcheries : une divergence de priorités

Lorsque nous parcourons l'actualité entourant la question de l'industrie porcine au Québec, nous constatons que les problèmes soulevés se résument à deux préoccupations principales : la préoccupation environnementale et la préoccupation économique. Ce sont d'ailleurs les mêmes que l'on retrouve dans la plupart des projets de type industriel. Ainsi tous les acteurs sont d'accord sur l'existence des problèmes identifiés, mais font des choix basés sur des priorités différentes quand il s'agit d'appliquer des solutions.

2.1.1.1 La priorité des agriculteurs

Du côté des agriculteurs et des divers intervenants reliés au marché porcin, les priorités sont d'abord d'ordre économique, proposant avant tout une croissance de leur capacité de production afin de gagner davantage de marchés. Ces acteurs ont la volonté de résoudre les problèmes environnementaux, mais pas nécessairement dans un délai court terme (sauf si ceux-ci sont majeurs). Ils attendent beaucoup des agronomes et des chercheurs pour développer des solutions à ces problèmes. Ils demandent à la société de les aider à défrayer les coûts de ces ajustements techniques. Sous la pression des marchés, les producteurs désirent continuer à agrandir et à accroître leurs fermes. Cependant, les pratiques agricoles des grandes exploitations ne présentent pas forcément de solutions tout à fait satisfaisantes du point de vue environnemental.

2.1.1.2 La priorité des environmentalistes

D'un autre côté, nous retrouvons ceux qui soutiennent la priorité environnementale, provenant de divers milieux, tant agricole, qu'urbain ou gouvernemental. Ceux-ci sont préoccupés davantage par les effets sur l'environnement et la santé humaine, dont particulièrement la contamination de l'eau, considérant qu'il faut d'abord trouver des solutions à ces problèmes avant d'aller plus loin dans le développement de l'industrie porcine. Ils proposent eux aussi diverses solutions, où les bienfaits sur l'environnement sont considérés avant les avantages économiques. Toutefois, ils sont aussi conscients que la production porcine évolue dans un marché compétitif.

2.1.1.3 Le choix des solutions en fonction des priorités

Les deux tendances s'affrontent souvent et débordent à l'occasion dans des discours émotifs. Elles s'entendent sur les diverses considérations économiques et environnementales, mais divergent sur les priorités.

Le choix des priorités détermine les actions à entreprendre, particulièrement à court terme. Devons-nous développer maintenant l'industrie du porc et résoudre les problèmes environnementaux plus tard, au fur et à mesure, et ainsi gagner rapidement le plus de marchés possible³? Devons-nous adopter des solutions environnementales, qui pourraient faire augmenter les coûts de production, rendant ainsi éventuellement moins compétitive l'industrie porcine à court terme, mais qui aurait comme bénéfice de réduire nos coûts futurs de dépollution? Pouvons-nous faire des choix environnementaux qui nous conduiraient à retarder ou ralentir le développement de l'industrie porcine, en attendant que les solutions respectant l'environnement aient été vérifiées et

³ Le Rendez-vous des décideurs de 1998, en présence du premier ministre Lucien Bouchard, avait répondu « oui » à cette question en prenant la décision de doubler les exportations agroalimentaires pour les 5 années à venir.

expérimentées⁴ ? Pouvons-nous choisir de soutenir économiquement les exploitations dans leur virage écologique ?

2.1.1.4 La production porcine marque le pas d'un modèle de développement

La tendance est à l'industrialisation de l'agriculture. Actuellement, l'industrie porcine connaît un fort développement et exerce une pression accrue sur l'environnement. Nous voyons aussi que ce modèle de développement important marque le pas des autres secteurs de la production agricole. Cette dégradation vaut-elle les gains obtenus sur le plan économique ? Faut-il hypothéquer le futur pour un avantage immédiat ? Ce sont des questions auxquelles il nous semble difficile de répondre sans une solide analyse globale de la situation. Cette préoccupation, en revanche, est tout à fait dans l'esprit du développement durable.

2.1.1.5 Des problèmes environnementaux maintenant bien identifiés

On constate néanmoins que les effets de l'agriculture sur l'environnement sont de mieux en mieux identifiés. Ainsi, par exemple, dans les rapports du Ministère de l'environnement du Québec (MENV) et de la Société de la Faune et des Parcs du Québec (FAPAQ), nous pouvons lire que certains effets sont pour le moins spectaculaires, telle que la malformation des grenouilles, alors que d'autres ne deviennent évidents qu'à plus long terme, comme la disparition de certaines espèces de poissons. On constate également, entre autres, une baisse de la biodiversité (moins d'oiseaux suite au déboisement relié aux activités agricoles, disparitions de diverses espèces et de nombreux écosystèmes etc.), ainsi que la dégradation des sols due aux pratiques culturales, entraînant une augmentation de la sédimentation dans les cours d'eau.

Un des effets des plus inquiétants, car touchant plus directement la santé humaine, est la pollution de l'eau. La production porcine a besoin de grandes surfaces pour épandre le lisier liquide des porcs. Ces mêmes surfaces sont également utilisées pour produire des récoltes à haut rendement telle que le maïs, culture qui nécessite l'emploi d'un volume important de pesticides. Ces pratiques culturales ajoutent à la pollution des eaux et menacent la contamination des nappes phréatiques et des cours d'eau. Citons en exemple les problèmes constatés sur la rivière Boyer, cas bien étudié, où la présence de pesticides a été constatée lors des analyses⁵.

⁴ En Europe, comme par exemple en France, beaucoup d'efforts sont consentis pour adopter des solutions plus respectueuses de l'environnement, ce qui nous fournit déjà un éventail de solutions disponibles.

⁵ FAPAQ - *Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats*. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune, Bibliothèque nationale du Québec – 2002

2.2 Le règlement sur les exploitations agricoles :

Comme outil de contrôle de la pollution des fertilisants agraires, le règlement sur les exploitations agricoles (REA) a été mis en place. Ce nouveau règlement, qui vise un encadrement de la fertilisation agricole, propose d'utiliser le plan agro-environnemental de fertilisation (PAEF) auquel sont soumises les exploitations agricoles, pour appliquer une fertilisation contrôlée ferme par ferme.

Nous comprenons que chaque ferme est un écosystème en elle-même et qu'aucune recette toute faite ne peut vraiment s'appliquer à toutes sans poser éventuellement des problèmes de gestion pour certaines. Dans ce sens, le concept ferme par ferme répond à un besoin réel.

Pourtant, les normes imposées dans ce règlement nous semblent sur plusieurs points inadaptées au développement durable. En effet, les calculs basés uniquement sur le phosphore nous semblent impropres à contrôler la quantité de nitrates et autres molécules (pesticides, résidus de médicaments, pathogènes etc.) rejetés dans l'eau. De plus, les normes en place ne tiennent que très peu compte d'éventuelles marges d'erreurs dans les calculs et sont fixées à un niveau qui peut mener à la saturation du milieu en fertilisants. Enfin, aucun outil n'existe pour confronter la proportion de fertilisation autorisée ferme par ferme avec celle d'une région (un bassin versant). Il serait donc possible de voir la pollution agricole (porcine ou autre) augmenter dans une région donnée alors que les normes en place fixées par le REA seraient respectées⁶! Quels outils législatifs sont alors mis à la disposition des régions pour contrer cette tendance probable? C'est ici qu'apparaissent les limites du *développement* de la production agricole dans un tel contexte.

Recommandations :

- Utiliser le contrôle de fertilisation ferme par ferme seulement s'il est mis en place un outil d'analyse de la capacité d'accueil et de rétention à l'échelle de chaque bassin versant et que l'analyse se penche au delà du simple seuil de phosphore.
- Maintenir le moratoire sur la production porcine aussi longtemps que ce faible contrôle de la pollution ne sera pas renforcé.

2.3 L'industrialisation croissante de l'agriculture

2.3.1 La tendance à l'industrialisation des fermes pose un défi environnemental qui va en s'accroissant

Nous constatons que le développement de l'industrie porcine n'est que le reflet d'une tendance plus générale à l'industrialisation de la production

⁶ Réponse donnée au CRÉER par la commission lors de la séance du 23 janvier 2003 à Drummondville.

agricole dans son ensemble. Le secteur laitier produit aussi une masse importante de déjections. Celles-ci sont maintenant conditionnées sous la forme de lisier et stockées dans le même type de citerne que pour les déjections du porc, bien qu'en général les surfaces d'épandage sont plus facilement disponibles que pour le porc qui peut souvent être considérée comme une production hors-sol.

2.3.2 Le questionnement accru des citoyens

Le modèle de développement actuel ne peut que soulever de nombreuses questions. Ainsi, en admettant qu'il y ait plus de sol disponible pour absorber ce que nous allons y épandre ou que les quantités de minéraux à épandre soient respectées, n'y aura-t-il pas, à l'échelle d'une région, davantage de résidus lessivés dans les cours d'eau ? La présence de pesticides dans l'eau potable, y compris dans les eaux traitées par les municipalités sera-t-elle vérifiée régulièrement ? Si oui, à quel prix ? En cas de taux alarmant de pesticides, devons-nous vivre avec des alertes à l'eau ? Est-ce le mode de vie que nous souhaitons ? Ce sont autant de questions que les citoyens se posent au constat du développement agricole actuel.

2.3.3 Une question dont la responsabilité implique tout le monde

Cette problématique nous concerne tous. En conséquence, il est souhaitable que nous puissions participer aux solutions à adopter et que nous soyons associés aux processus de décisions qui façonnent notre avenir et modifient notre cadre de vie.

Mais une chose semble certaine : pour réaliser un développement différent de la tendance actuelle dans un contexte de globalisation des marchés, il faudra faire preuve de créativité et de courage, pas seulement au niveau politique, mais également de la part de tous les intervenants, des producteurs jusqu'aux consommateurs.

2.3.4 Évidence de la priorité mise sur le développement économique

La taille des infrastructures fait en sorte que les coûts d'investissement inhérents à un projet sont de plus en plus importants. La pression sur les agriculteurs pourrait les conduire à faire des choix davantage orientés vers la maximisation du profit économique à court et moyen terme plutôt que vers la préservation à long terme de l'environnement.

On peut penser à un scénario dans lequel le secteur agricole, pour accéder à certaines ressources ou utiliser certaines pratiques interdites par la loi, demanderait une modification à la législation afin de pouvoir utiliser cette ressource au nom de la rentabilité. Dans une optique économique basée sur l'augmentation du produit national brut (PNB), le gouvernement en place

lui accorderait, en toute logique, cette modification et le résultat en serait une diminution de la protection des ressources concernées⁷.

Dans cette logique de priorité au développement économique, quelle que soit la législation minimale qui sera établie pour le contrôle de la pollution, tôt ou tard avons-nous des chances de voir apparaître des modifications ou des dérogations qui retarderont la protection environnementale.

Cette préoccupation est très bien illustrée par cet extrait du livre *Le manifeste de l'eau*, de Riccardo Petrella :

Aujourd'hui, la surproduction agricole mondiale (« l'agriculture des surplus »), les luttes commerciales et industrielles auxquelles s'adonnent les grands producteurs agricoles américains, européens, canadiens et australiens, le business agroalimentaire et les grands réseaux continentaux et mondiaux de distribution, ont fait comprendre de manière incontestable que la « solidarité nationale » n'est plus qu'un facteur secondaire. Elle est plutôt devenue souvent un alibi derrière lequel s'affirment les véritables intérêts financiers, industriels et commerciaux et les stratégies de puissance de plus en plus mondiales dans une économie capitaliste marchande, à haute intensité industrielle.

2.4 La vitalité socio-économique des régions rurales.

*“Lorsqu'une ferme disparaît dans une municipalité rurale, c'est un morceau de l'économie locale et de la vie sociale qui disparaît avec elle. La vie sociale aussi prend du plomb dans l'aile. Dans plusieurs municipalités rurales où l'on dénombrait des dizaines de fermes il y a à peine quelques années, on n'en retrouve plus que quatre ou cinq.” Réjean Lacombe, *Le Soleil*, La mort d'une ferme crée un petit cataclysme, lundi 6 janvier 2003*

Les conséquences de l'industrialisation ne sont pas seulement environnementales. À moyen et long terme, l'établissement d'infrastructures de plus en plus coûteuses favorise les entreprises les plus importantes. Les statistiques de la financière agricole illustrent clairement cette tendance⁸. Le portrait agricole s'en trouve affecté. Les entreprises sont moins nombreuses et leurs liens avec la communauté humaine locale est moins direct.

⁷ Ce type de modifications législatives semble s'être produit en 1981 avec la question des distances séparatrices et plus récemment avec le « Règlement sur les exploitations agricoles ».

⁸ En 1997-98, seules 62 entreprises produisaient 10 000 porcs et plus par année, soit 39% de la production québécoises; en 2001-02 ce nombre avait atteint 91 entreprises représentant 44% du total . Dans la même période, les entreprises produisant moins de 3000 porcs sont passées de 1068 à 817 et le nombre total d'entreprises de 1531 à 1409, malgré le développement du secteur.

2.4.1 Notre héritage agraire

Depuis 50 ans, l'agriculture québécoise s'est forgée sous l'angle de la croissance. La croissance des rendements, la croissance de la taille des fermes, la croissance des revenus agricoles. Les entreprises d'alors étaient de petite taille comparées à aujourd'hui mais avaient la possibilité de soutenir des familles nombreuses dans le contexte de la société de cette époque. L'agriculture des années 50 émergeait en tant qu'agriculture marchande et succédait au modèle d'agriculture basée sur la croissance familiale et démographique des milieux ruraux. Elle avait devant elle les défis de contrôler davantage ses marchés: ventes de denrées et approvisionnement en intrants et outils. Elle relevât avec brio ce défi et mit en place les systèmes de contrôle et de protection que nous connaissons aujourd'hui qui ont permis de bâtir sa prospérité.

2.4.2 Un portrait rural profondément transformé

Cependant, si l'agriculture québécoise s'est construite sous le chapeau de la croissance économique, il y eut un prix important à payer. Le facteur le plus important est celui de la diminution du nombre de fermes et de travailleurs par fermes. Là où il y avait dix fermes dans un rang, il en reste aujourd'hui une. Les conséquences sont importantes pour la dynamique sociale des milieux agricoles et se font sentir sur les structures organisationnelles des communautés rurales. C'est pourquoi les modèles agricoles performants en terme de productivité sont dits *socialement déstructurant* dans un contexte local.

La production porcine est au cœur de cette dynamique. Elle apporte peu d'emplois localement et ne contribue pas beaucoup à l'élargissement de la vie sociale et économique de la communauté où elle s'établit. En fait, les techniques de production visent à diminuer les coûts de production dont ceux de la main-d'œuvre, afin de maintenir sa rentabilité dans le contexte de la mondialisation des marchés. De plus, les investisseurs (intégrateurs) proviennent souvent de l'extérieur et ne choisissent les lieux de production que pour l'exploitation des ressources locales disponibles, sans s'y établir.

2.4.3 Projection pour les 50 prochaines années

Si nous projetons cette tendance dans 50 ans, quel paysage agricole aurons-nous alors? Sera-t-il le résultat de la tendance actuelle, tout en incluant les balises nécessaires à la protection de l'environnement et à sa cohabitation en milieu rural avec les populations restantes? Nous aurons alors des unités de production assez importantes mais isolées les unes des autres et à l'écart des zones habitées. Elles auront acquis une bonne maîtrise du traitement des rejets qui seront entièrement retraités et valorisés pour les besoins en engrais et en énergie des entreprises. La production se fera presque entièrement par des moyens automatisés où l'intervention humaine sera principalement centrée sur la surveillance et l'entretien des systèmes. Les unités de productions appartiendront à de

grandes corporations agricoles qui se réduiront à quelques dizaines d'entreprises au Québec issues de l'évolution des intégrateurs actuels et des coopératives qui n'en seront plus vraiment.

2.4.4 Quel modèle d'agriculture voulons-nous?

La question qui se pose alors aujourd'hui est celle-ci : est-ce le modèle agraire que nous voulons pour les 50 prochaines années? Si oui, mettons l'accent seulement sur les solutions technologiques pour protéger l'environnement et réduire les nuisances qui en découlent.

Mais si nous voulons que l'agriculture et les milieux ruraux évoluent également selon d'autres directions, il est temps maintenant d'ouvrir un espace conséquent pour l'expérimentation de nouveaux modèles agricoles. Plusieurs expériences existent. Ces entreprises cherchent à émerger. Elles évoluent dans un contexte difficile de fait qu'elles n'ont peut être pas la considération nécessaire. Elles se font un peu piétiner comme les petites pousses nouvelles d'un jardin qui émergent du sol alors qu'elles sont à un stade fragile.

2.4.5 Permettre l'émergence de nouveaux modèles agricoles

Permettre l'émergence de nouveaux modèles agraires nécessite la reconnaissance, la protection et le soutien tout comme se fut nécessaire pour le modèle dominant actuel qui a dû, à une étape de son évolution, recevoir la considération nécessaire à son épanouissement et qui continue d'avoir besoin d'une considération collective pour se maintenir.

Mais il y a une contradiction de plus en plus visible actuellement entre cette demande faite au gouvernement par les agriculteurs et leur action au sein des collectivités rurales auxquelles elles sont de moins en moins solidaires. Or, les ressources du gouvernement sont collectives par définition. Les populations rurales trouvent de moins en moins légitime de les allouer à des entreprises qui n'ont de finalité que leur propre croissance et hypothèquent les ressources locales pour exporter leurs produits de l'autre côté de la planète.

Recommandation :

➤ Éviter que les ressources financières collectives soient allouées à des entreprises qui hypothèquent les ressources locales pour seule fin d'exportation.

2.4.6 Permettre un développement diversifié et durable

La réalité agricole sera alors plus diversifiée à la fois par les types de productions mais aussi par les modèles de production. Les grandes entreprises pourront continuer à avoir une place dans la mesure où elles

répondent à une demande de produits standards et uniformes exigés par les entreprises de transformation. Ces entreprises auront su s'adapter de manière à minimiser les dommages environnementaux qu'elles peuvent engendrer aujourd'hui par de bonnes pratiques et des adaptations technologiques.

Ces entreprises fournissent la demande pour la production de masse où la recherche des économies d'échelle est de mise et où le produit doit répondre à des standards qui varient le moins possible.

2.4.6.1 Entreprises de diversité

D'autre part, nous pouvons avoir de plus en plus d'entreprises basées sur la diversité et la distinction. Leur stratégie repose sur la production de produits qui se distinguent, qui ont des qualités d'originalité, des vertus de santé et de saveurs, des liens avec le terroir. Les consommateurs recherchent ces produits particulièrement pour leur qualités particulières, pour leur saveur originale, pour leur authenticité et leur capacité à maintenir la santé.

2.4.6.2 Entreprises de proximité

Leur stratégie peut aussi reposer sur la proximité et sur le lien étroit qu'elles peuvent développer avec leur communauté locale. Elles offrent des produits alimentaires mais peuvent aussi offrir plusieurs autres choses, par exemple des produits non alimentaires (artisanat, produits de santé, énergie, etc.). Elles peuvent aussi offrir des activités éducatives de participation à leurs activités, de villégiatures, d'écotourisme etc. Ces entreprises procèdent à une mise en valeur des fonctions multiples de l'agriculture et elles en tirent une valeur ajoutée qui leur permet d'élargir leur base de rentabilité et de bien s'intégrer dans le paysage rural.

Recommandation :

- Valoriser les entreprises qui entretiennent des liens directs avec leur communauté.

2.4.7 Faire de la recherche de diversité un outil de développement durable

Les entreprises de la diversité et de la proximité rencontrent bien les optiques du développement durable car elles participent à la fois à l'enrichissement économique et social. La taille de leur activité rend moins probables et plus contrôlables les effets négatifs sur l'environnement.

De plus, le savoir-faire des artisans et le développement de produits de distinction peut contribuer à l'atteinte d'une reconnaissance à grande échelle de cette région. Les produits issus de cet endroit peuvent être protégés par les lois ou cahiers de charge selon diverses appellations dont

celles de « produits de terroir », dont nous entendons davantage parler au Québec depuis quelques années.

2.4.8 Mettre en place des mesures d'encouragement

En conséquence, ces milieux ruraux peuvent développer beaucoup plus d'activités économiques et permettre à un plus grand nombre de familles de résider localement. Les communautés rurales s'en trouveraient dynamisées et leur survie serait sécurisée.

Mais ce développement demande un double processus :

Recommandations :

- stimuler les initiatives locales afin que des personnes créent des entreprises de productions et de transformations qui vont dans le sens de la diversification.
- mettre en place des mesures incitatives pour stimuler l'émergence des entrepreneurs de ce type, mesures qui seront appuyées par des mesures de protection de leurs activités afin que l'environnement leur soit suffisamment favorable.

Cette optique de la diversification n'est pas du tout en contradiction avec l'ouverture des marchés et la mondialisation. Au contraire, savoir se distinguer par des facteurs originaux apparaît au contraire comme un gage de succès pour une participation active au *grand village planétaire*.

3. DES PISTES DE SOLUTIONS

Les problématiques liées au développement d'un modèle industriel ne sont donc pas uniquement environnementales. Et le développement durable doit également prendre en compte la santé économique et sociale des communautés rurales.

Par ce constat, nous considérons que les solutions techniques qui ne visent qu'à corriger les problèmes environnementaux ne sont pas suffisantes. Il faut aussi envisager des changements et des restructurations à différents niveaux, touchant le choix de modèles de production, l'aménagement du territoire et les outils législatifs.

3.1 Des solutions technologiques

3.1.1 Concernant la gestion des lisiers

La production porcine s'est développée autour d'un modèle à forte concentration animale et le choix s'est porté sur la gestion liquide des fumiers. De plus, cette production d'effectue souvent en l'absence de sol ou n'en dispose pas suffisamment pour épandre le lisier correctement.

Les conséquences sont les surplus de lisiers pour les besoins des cultures, la surfertilisation, l'accumulation de surplus dans un territoire donné, la perte d'éléments nutritifs en quantité importante dans l'environnement.

Parmi les solutions, il serait possible de faire les choix suivants :

Recommandations reliées à la gestion des lisiers :

- Interdire l'élevage sans sol.
- Limiter la taille des élevages.
- Réduire la charge fertilisante des lisiers.
- Rechercher l'équilibre entre les lisiers produits et les besoins en fertilisants des cultures.
- Encourager la gestion solide des fumiers (élevages sur litière) pour les nouvelles exploitations.
- Encourager le compostage du fumier.

3.1.2 Concernant la fertilisation :

La recherche constante de rendements élevés favorise la surfertilisation en engrais minéraux. De plus, la sous-estimation de la valeur des engrais organiques contribue à surcharger les sols en fertilisants par l'application successive de doses de lisiers à forte teneur en azote et en phosphore. Beaucoup de ces éléments se retrouvent dans l'eau.

Afin de réduire les intrants en fertilisants, ce qui permettrait de réduire les coûts et d'optimiser l'utilisation des fertilisants dans l'environnement, plusieurs mesures peuvent être prises et développées :

Recommandations reliées à la fertilisation :

- Raffiner les pratiques de fertilisation.
- Utiliser le bilan minéral comme outil systématique de calcul des fertilisants.
- Valoriser la fertilité des sols par la mise en valeur humique et organique.
- Diversifier les cultures.
- Appliquer la rotation des cultures
- Utiliser les engrais verts (dont les légumineuses).
- Optimiser la régie des lisiers en terme de période d'épandage et de quantités.

3.1.3 Concernant la conservation des sols et de l'eau :

Certaines pratiques agricoles peuvent dégrader le sol et nuire à la qualité de l'eau. La monoculture, les labours répétés, les sols laissés à nu sont des pratiques qui agressent le sol et diminuent sa fertilité, rendant de façon croissante les entreprises dépendantes d'intrants chimiques. Un sol avec une bonne structure retient mieux les éléments nutritifs, est moins vulnérable à l'érosion et conserve sa matière organique (base de sa fertilité).

Un ensemble de pratiques sont utilisées en gestion durable des sols, telles que :

Recommandations reliées à la conservation des sols :

- Pratiquer la rotation et la diversification des cultures.
- Semer des engrais verts avant, après et/ou avec les cultures principales.
- Aménager les bandes riveraines (stabilisation et revalorisation grâce à des herbacées, arbustes et arbres : à 15 mètres des cours et plans d'eau ainsi que 3 mètres des fossés).
- Planter des brise-vent (également de l'herbacée à l'arbre feuillu et/ou persistant)
- Pratiquer un travail du sol minimum (sans utilisation d'herbicide non-sélectif).

3.1.4 Concernant la monoculture du maïs :

La culture du maïs à grande échelle est souvent reliée à la production porcine. Le maïs présente en effet des avantages pour ce type actuel de production. En effet, c'est une culture qui nécessite une quantité importante de fertilisants, ce qui permet par son épandage d'écouler des quantités de lisiers plus importantes que pour d'autres cultures.

Pourtant, dans une optique globale de développement durable, le maïs présente beaucoup moins d'avantages. L'utilisation excessive de pesticides qui lui est reliée représente un danger pour la qualité de l'eau et de la santé publique. Il est source de dégradation des sols car cultivé en monoculture et laissant une grande partie du sol à nu. Il fournit une alimentation sans fibres aux élevages, ce qui contribue à liquéfier le fumier. Enfin, contrairement à d'autres cultures (avoine, blé, seigle etc.), il ne fournit aucune paille, donc aucune matière organique à forte teneur en carbone qui pourrait être utilisée pour composter les fumiers. Enfin, l'utilisation croissante de maïs génétiquement modifié⁹ menace les écosystèmes, la diversité biologique et contribue à augmenter la résistance des insectes et des adventices.

⁹ Maïs Bt résistant à la pyrale du maïs ou maïs tolérant à un herbicide.

Il serait donc pertinent de modifier la régie des cultures par diverses pratiques :

Recommandations reliées aux cultures :

- Pratiquer la rotation et la variation des cultures, grandes exploitations comprises.
- Pratiquer les cultures intercalaires.
- Utiliser des sarcleurs adéquats.
- Réduire les doses de pesticides (herbicides et insecticides).
- Effectuer les semis directs.

3.1.5 Concernant les odeurs :

Les odeurs de lisier ont été à l'origine des reproches des citoyens à l'endroit des agriculteurs. Une bonne régie des lisiers pourra ramener la bonne entente dans la population. Il est à noter cependant que les odeurs les plus fortes et les plus désagréables sont dues au manque d'oxygène pour l'entreposage des lisiers. La gestion solide des fumiers, accompagnée d'un système performant de compostage, pourrait contribuer à encore réduire le problème.

La question doit être vue dans l'ensemble de la régie de la ferme.

Les pratiques à appliquer pourraient être les suivantes :

Recommandations reliées aux odeurs :

- Privilégier la gestion solide et le compostage des fumiers.
- Respecter une distance acceptable entre un site de production et les lieux plus habités (villes, villages).
- Améliorer l'aménagement des bâtiments et des lieux autour des sites de production.
- Adopter des modes d'épandage plus adaptés et épandre à des moments appropriés.
- Installer des brises-vent.

3.2 Des solutions touchant aux modèles de production

3.2.1 Privilégier l'approche de l'agriculture biologique et durable

Plusieurs pratiques utilisées depuis de nombreuses années en agriculture biologique sont actuellement connues en pratique d'agriculture durable. L'agriculture biologique est en expansion dans le monde entier. Elle donne actuellement des résultats intéressants en terme de gestion des fumiers, régie des cultures et gestion des fertilisants, grâce à de nombreuses techniques. Elle présente aussi l'avantage d'éliminer les engrais, les pesticides et les hormones de synthèse ainsi que les

antibiotiques. Le bien-être des animaux est augmenté et permet de fournir ainsi une viande de qualité supérieure¹⁰ (reconnaisable bien souvent au goût et à la texture). Enfin, la gestion solide des fumiers permet également de diminuer les risques de contamination de l'eau, les odeurs et les volumes à manipuler.

Par les principes de l'agriculture durable d'abord et de l'agriculture biologique, il est possible de mettre en place une série de mesures respectant le milieu tout en favorisant la rentabilité et la productivité de l'entreprise. Cependant, il n'y a pas de solution toute faite applicable à l'ensemble de l'industrie porcine. Chaque ferme est un cas particulier et demande une approche adaptée à ses besoins. La ferme doit être vue comme un écosystème et une bonne gestion de ses composantes permet de maintenir ainsi un équilibre sain entre l'exploitation et la conservation de ses ressources.

Si cette démarche est appliquée à l'ensemble d'un territoire rural, les impacts négatifs seront de beaucoup amoindris. La cohabitation n'en sera que plus harmonieuse.

Les faibles impacts environnementaux reliés à ce type de production contribuent en effet directement et indirectement à réduire les coûts de pollution, de dépollution et des soins de santé des citoyens. Les pratiques biologiques sont donc des techniques que nous voulons recommander à la commission, afin de diminuer les effets polluants de la production porcine (et plus généralement agricole) tout en permettant le développement durable de la production.

Recommandations :

Soutenir les entreprises durables qui pratiquent :

- Une meilleure gestion des sols et de leur fertilité (conservation de la matière organique).
- Un meilleur aménagement de la ferme et des bâtiments (voir la ferme comme un écosystème en lui-même).
- Le contrôle biologique et mécanique des indésirables (mauvaises herbes, maladies, insectes).
- La gestion des fumiers solides et/ou des composts.
- Une meilleure alimentation des animaux (moulées issues de l'agriculture biologique, sans antibiotique et sans facteur de croissance).
- Un bien-être accru des animaux (respect des besoins comportementaux des animaux, élevage sous litière en tout temps, accès à l'extérieur si le temps le permet).

3.2.2 Encourager financièrement l'agriculture biologique et durable

¹⁰ Voir pour détails sur la question le tableau comparatif élaboré par l'organisme Équiterre. www.equiterre.qc.ca/bio/tableau.

Face aux préoccupations de la population, les agriculteurs ont un défi de taille à relever : exercer et développer leur entreprise dans le respect de l'environnement en conciliant les impératifs économiques et sociaux.

Les agriculteurs sont gestionnaires de leurs entreprises. Ils sont par le fait même, les premiers responsables des bonnes pratiques adoptées ou à adopter sur les fermes. Mais la question de l'environnement a souvent été perçue comme une charge supplémentaire, bien qu'elle fasse partie inhérente de leurs activités. Il est temps de changer cette fausse impression.

Cependant, ce changement ne pourra se faire que grâce à des appuis de la société toute entière, à commencer par le soutien financier gouvernemental. Ce rôle de soutien est à notre avis essentiel pour encourager le développement durable de la production porcine au Québec.

Recommandations :

- Soutenir les entreprises biologiques par des aides financières gouvernementales efficaces et du soutien technique.
- Encourager par des mesures incitatives le virage biologique de nouvelles entreprises.
- Augmenter la recherche en agrobiologie.

3.2.3 Promouvoir le concept de multifonctionnalité de l'agriculture :

3.2.3.1 La diversité à l'intérieur des territoires :

La richesse et le dynamisme d'un pays, d'une province ou d'une région se caractérisent par les différentes activités humaines se déroulant sur ce territoire. La diversité et la vitalité de ces dites activités sont un gage de stabilité économique et sociale du milieu. En favoriser le développement ne peut que profiter à l'ensemble de la communauté.

Cela ne peut être rendu possible que par une meilleure compréhension des réalités respectives afin d'assurer une cohabitation plus harmonieuse.

Le territoire est composé de multiples ressources dont les forêts, les cours d'eau et les terres agricoles et permet le développement d'une multitude d'activités. L'économie et l'environnement sont au cœur du débat actuel. Encourager le développement de l'agriculture tout en protégeant les ressources représente un défi de taille. Car il est de plus en plus observable que l'agriculture industrielle est problématique quant à la création d'emplois et aux impacts environnementaux.

3.2.3.2 Des fonctions agricoles qui vont au-delà de la production alimentaire :

Parallèlement à la production de denrées alimentaires, l'agriculture présente des fonctions importantes qu'il y a lieu de prendre en compte dans les optiques de développement durable et de calcul de rentabilité d'une activité agricole pour une région donnée. Le concept qui permet de

réunir ces fonctions se nomme la multifonctionnalité¹¹ de l'agriculture. Ces multifonctions de l'agriculture sont d'ordre *environnemental, économique et social* tel que, entre autres :

- la production d'aliments, de fibres, de plantes médicinales, etc.;
- l'utilisation rationnelle ou excessive de l'énergie, voire sa production;
- la protection ou la détérioration des ressources;
- la conservation et la richesse des sols;
- la diminution ou l'augmentation des mesures de dépollution;
- l'aménagement du territoire et du paysage;
- le développement des commerces, entreprises et marchés locaux;
- le développement des activités récréotouristiques;
- la protection de la santé des citoyens;
- le développement de la formation et l'éducation;

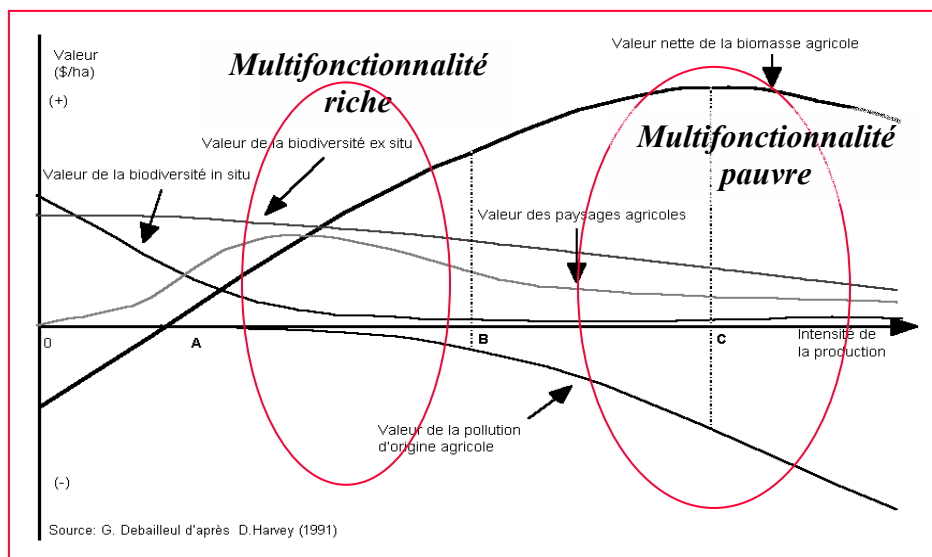
En établissant une liste la plus complète possible de toutes les fonctions parallèles de l'agriculture, il est possible de chiffrer les bénéfices ou les coûts qu'engendrent ces activités pour la communauté. Comme exemple, notons que notre alimentation actuelle (sauf l'alimentation biologique certifiée) comprend peu d'externalités environnementales : coûts de la pollution, coûts de dépollution, coûts sur la santé etc. On peut ainsi tenir compte des externalités¹² positives ou négatives dans les analyses socio-économiques des différents secteurs, comme le secteur primaire (agriculture, foresterie etc.)¹³. En effet, des outils se développent permettant de modéliser les fonctions multiples de l'agriculture pour un territoire donné et de mettre en valeur par graphisme les potentialités et les limites de son développement.

Un tel graphisme pourrait ressembler à ceci:

11 Cette notion de multifonctionnalité de l'agriculture est davantage utilisée en Europe. Voici en exemple à cet effet, celle de la vision du département du Jura français : « L'espace rural est appelé à jouer d'autres rôles complémentaires à l'agriculture : loisirs, délassement, tourisme, protection de la nature, mais également habitat (rénovation des anciennes fermes). Ces différentes activités peuvent générer des conflits qu'une politique globale et cohérente de l'espace rural permettrait d'éviter. »

12 Externalité (coût externe) : Coût économique qui n'est pas normalement pris en compte par les marchés ni dans les décisions des agents du marché (source : glossaire des coûts sociaux).

¹³ Selon Guy Debailleuil, professeur à l'Université Laval, « les autres fonctions que peut remplir l'agriculture dans une société dépendent du contexte biophysique, socio-économique et notamment des priorités de la population. ». Extrait du colloque de l'UQCN *Une agriculture respectueuse de l'eau*, du 28 mars 2003.



Il convient donc, par ces outils, de développer des méthodes nouvelles et différentes de calculs de rentabilité, ce qui est actuellement encore ardu avec les outils économiques actuels (PNB, PIB etc.).

Recommandations :

- Organiser des activités éducatives afin de faire connaître et comprendre le concept de multifonctionnalité de l'agriculture.
- Tenir compte de cette notion dans les politiques provinciales de développement agricole et dans les orientations de développement local et régional.

3.3 Des solutions législatives basées sur la contrainte ou l'encouragement

3.3.1 Appliquer un concept large d'écoconditionnalité :

L'écoconditionnalité est encore un concept mal défini. Il consiste au minimum à rendre conditionnelles au respect des normes environnementales en vigueur les subventions gouvernementales pour les exploitations agricoles. Ceci nous semble au CRÉER un minimum à appliquer, dès l'entrée en vigueur de normes environnementales. C'est d'ailleurs dans ces limites, c'est à dire uniquement sur la base du respect des normes environnementales déjà existantes dans chaque pays, que l'octroi financier des gouvernements à l'agriculture a été accepté dans le cadre de l'organisation mondiale du commerce (OMC).

Pourtant, le concept d'écoconditionnalité est en soi intéressant car il établit un cadre qui peut évoluer avec les exigences écologiques grandissantes un peu partout dans le monde. En effet, le développement d'outils de calculs des externalités positives et négatives (multifonctionnalité), dont nous

avons parlé précédemment, permettrait d'inclure progressivement des données supplémentaires pour l'octroi du financement agricole. Ceci afin de soutenir les exploitations qui vont plus loin que le respect minimum des normes environnementales en place et qui favorisent un développement durable des communautés.

Recommandations :

- Utiliser le concept d'écoconditionnalité comme un outil incitatif pour l'atteinte plus rapide des objectifs de bonnes pratiques environnementales.

3.3.2 Soutenir les agriculteurs dans leurs efforts d'adaptation

Nous reconnaissons que les agriculteurs sont aussi aux prises avec des contraintes difficiles qui les obligent d'une part à être très performants du point de vue économique. En même temps, il leur faut se conformer à des adaptations pour minimiser les effets négatifs de leurs activités sur l'environnement. Les demandes qui leur sont faites sont de plus en plus pressantes et plus lourdes à supporter. Et leurs entreprises ne cessent de grossir, augmentant d'autant plus les effets potentiels qu'ils peuvent avoir sur l'environnement, du fait de la taille de leur entreprise et de l'intensité des activités de productions.

La protection de l'environnement représente des coûts, du moins quand il s'agit de modifier certains aspects du système de production. Dans ce sens, l'environnement est perçu avant tout comme une contrainte pour les agriculteurs.

Nous reconnaissons que les coûts nécessaires aux adaptations ne sont pas toujours transférables sur le prix de vente des produits agricoles. En conséquence, il est justifié d'apporter un soutien aux agriculteurs aux titres des dépenses environnementales.

Recommandations :

- Apporter quand cela est nécessaire, un soutien financier aux entreprises agricoles afin de leur permettre d'atteindre rapidement les normes concernant les bonnes pratiques environnementales.

3.4 Des approches démocratiques à promouvoir :

3.4.1 Pour un développement durable des territoires ruraux :

Selon nous, l'aménagement du territoire devrait se baser sur une vision durable des communautés, intégré aux activités et ressources du milieu et basé sur une agriculture locale, de proximité et diversifiée. Cette vision est

indispensable pour un aménagement de territoire permettant de mettre en relation les acteurs des différents secteurs d'activités. Elle est également importante pour l'orientation vers une agriculture durable, en particulier concernant la production porcine.

Une législation qui donne priorité à l'activité agricole sur les territoires, telle la loi 23 sur le droit de produire, jouera en défaveur de l'agriculture durable et intégrée dans son territoire tant qu'elle sera jumelée, premièrement, à des mesures privilégiant une agriculture de grande production et d'exportation, deuxièmement à des normes environnementales insuffisantes ou mal adaptées, et troisièmement à un aménagement du territoire déstructurant pour les communautés.

Les approches d'aménagement du territoire québécois permettent-elles une intégration harmonieuse des diverses activités des communautés ?

3.4.2 Des signes de recherche d'une plus grande autonomie locale :

Une analyse de la société québécoise et du développement de la législation concernant les territoires ruraux nous fait réaliser qu'une évolution vers une prise en charge plus régionale et locale concernant les enjeux du développement s'est développée au cours des dernières années. D'une part, nous observons une demande plus pressante des pouvoirs locaux pour une plus grande autonomie concernant les questions qui nécessitent une approche flexible, des solutions qui prennent en compte des problématiques particulières, une autonomie afin d'adopter des orientations qui tiennent vraiment compte des particularités locales et plus de capacité pour gérer le développement local.

Et dans la même lignée, nous voyons les citoyens qui réclament de leurs leaders locaux plus d'engagement sur les questions locales ainsi qu'une plus grande écoute de leurs revendications, voire même une ouverture permettant plus de participation citoyenne aux processus de planification et d'orientation des politiques locales.

3.4.3 Des territoires à se partager :

*Le territoire doit être compris avant tout comme un système de relations entre les êtres humains, entre les organisations, entre la société et son environnement.
(Pierre Calame, Fondation Charles-Léopold Mayer pour les Droits de l'Homme)*

Les agriculteurs demandent au législateur une plus grande protection concernant l'usage de leurs terres et une protection des activités agricoles en territoire agricole. Le développement urbain ou d'agriculture de subsistance font pression sur les terres agricoles afin qu'elles soient utilisées à des usages plus larges ou différents. Et depuis quelques années, les activités agricoles sont davantage pointées comme source de pollution

par les odeurs, les bruits, les poussières et les effets sur la qualité des eaux souterraines et des cours d'eau.

Les agriculteurs redoutent les pouvoirs municipaux et préfèrent la protection des lois provinciales. D'autre part, les gouvernements provinciaux et fédéraux constatent que les enjeux de la société sont plus complexes et ne peuvent trouver de solutions uniquement par des lois uniformes d'envergure nationale. Nous constatons donc un transfert de responsabilités vers les régions et les municipalités.

Au Québec, le pôle MRC gagne graduellement en pouvoir et devient un niveau de référence incontournable pour beaucoup de questions touchant la gestion des territoires. Cependant, en ce qui concerne la gestion des « territoires agricoles », la question est assez délicate. Les municipalités et les MRC sont souvent prises entre les réclamations de groupes de citoyens et les contestations des agriculteurs quand elles tentent de légiférer afin de limiter le développement des projets agricoles socialement mal acceptés. En matière de gestion du territoire agricole, les municipalités font le constat qu'elles n'ont souvent qu'un mandat technique de vérification des normes à respecter et que la décision finale concernant les projets de développement relève d'un autre niveau.

Concernant cette question de l'aménagement des territoires, le Québec a procédé à des tentatives, au cours des dernières années, par des nouvelles législations et orientations politiques, dont les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire agricole, la politique de la ruralité et dernièrement la gestion des cours d'eau par bassin versant¹⁴. Dans quelle mesure ces législations favorisent le développement durable respectueux de l'ensemble des communautés, des activités agricoles comme la production porcine ?

3.4.3.1 Les orientations en matière d'aménagement du territoire :

Entrée en vigueur en 1997, le but de la législation en matière d'aménagement du territoire est avant tout de protéger les activités agricoles et de réduire les conflits d'usage. La loi prévoit plusieurs mesures de distance ainsi qu'un renforcement au niveau de la protection des terres agricoles et leur usage en tant que tel. Un volet consultatif a été créé afin d'étudier les cas particuliers et d'émettre des recommandations au gouvernement: les conseils consultatifs agricoles (CCA). Les MRC et les municipalités ont la responsabilité d'administrer l'application de la loi et de fournir les données nécessaires à une bonne connaissance technique du territoire. Ces données sont incluses dans les schémas d'aménagement. Les orientations de 1997 encouragent les MRC et les municipalités à faire, dans un climat de concertation, un exercice de planification afin de

¹⁴ La gestion du territoire forestier évoluera aussi dans ce sens car les citoyens se font plus exigeants. Soulignons aussi les ententes avec les nations autochtones où l'approche de partenariat est mise de l'avant dans la gestion des territoires du nord québécois.

« Planifier, en concertation avec le milieu, des actions de développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole ».

De plus, le législateur québécois encourage les intervenants locaux afin qu' *« Au-delà d'un aménagement du territoire qui crée des conditions propices au développement de l'agriculture, les MRC et les intervenants agricoles et socioéconomiques pourraient reconnaître la nécessité, dans certaines situations, de poser des gestes supplémentaires afin de stimuler le développement des activités et des entreprises agricoles en zone agricole. Une telle initiative, qui est d'ailleurs souhaitée, s'inscrirait dans la démarche gouvernementale présentée récemment dans le document intitulé "Pour une politique de soutien au développement local"¹⁵. »*

Ce volet de la loi du droit de produire n'a pas beaucoup été utilisé. La plupart des MRC ont fait le travail d'ajustement des schémas d'aménagement sans pour autant se lancer dans une activité de concertation avec le milieu pour planifier le développement de nouvelles potentialités agricoles. Certaines municipalités l'ont fait cependant et en ont tiré une plus grande connaissance de leur territoire et une meilleure compréhension de leur potentiel agricole.

3.4.3.2 La politique de la ruralité

Conçue comme un outil pour aménager de façon adaptée les territoires ruraux, la politique de la ruralité a été publiée en décembre 2001. Elle est le fruit d'un long processus de consultation des acteurs du monde rural et ainsi que le résultat de demandes pressantes des régions rurales désireuses d'avoir plus d'outils de développement afin de se prendre en main. Cette politique fournit des orientations à cet effet. On retrouve dans les textes les engagements suivants du gouvernement du Québec, reconnaissant :

- *que les communautés rurales assument un rôle fondamental dans l'occupation dynamique et le développement du territoire québécois;*
- *qu'un Québec rural dynamique, prospère et pérenne est nécessaire à la cohésion sociale, culturelle et politique de même qu'à la bonne santé économique de tout le Québec.*

L'État québécois entend :

- *proposer, lorsque cela est souhaitable, des outils et des moyens décentralisés, rendant plus autonomes les collectivités rurales dans leur développement.*

Parce que les défis actuels exigent une action concertée, les acteurs du monde rural et le gouvernement, par leur participation à la mise en œuvre et au suivi de la Politique nationale de la ruralité, s'engagent solidairement à :

15 Cette politique constitue le précédent qui a conduit à la présente politique de la ruralité mentionnée précédemment. Les orientations de cette politique sont: « Les grands principes à la base du processus de révision de l'action gouvernementale sont les suivants : (1) Le citoyen avant tout. Rapprocher la prise de décision et la livraison des services du citoyen, c'est reconnaître sa primauté et répondre adéquatement à ses besoins et à ses attentes légitimes. (2) La responsabilisation accrue des milieux locaux et régionaux dans une perspective d'association et de partenariat. Permettre aux forces vives de la société d'assumer davantage de responsabilités pour ce qui est de leur devenir et de leur développement et travailler en partenariat avec elles pour assurer la gestion des interventions et services gouvernementaux, c'est bâtir une société plus forte et plus responsable ».

- *formuler et à promouvoir une vision commune du développement rural;*
- *mobiliser la société civile et les élus locaux autour de cette question;*
- *soutenir les communautés rurales dans leur effort pour bâtir un milieu de vie socialement, culturellement et économiquement prospère;*

Cependant en 2001, la loi du droit de produire a été révisée à la demande des agriculteurs. Ceux-ci jugeaient trop sévères les distances séparatrices et notamment les obligations d'obtenir des dérogations des résidents limitrophes pour tout projet de construction de bâtiments agricoles. Ces mesures constituaient un frein au développement de leurs projets.

L'invitation à un exercice de planification dans cette version de la loi est toujours présente mais l'encouragement à travailler dans l'esprit de la politique rurale « *Pour une politique de soutien au développement local et régional.* » n'est plus mentionné.

3.4.3.3 La gestion environnementale par bassins versants¹⁶ :

Une des dernières avancées dans la législation québécoise qui fait appel à un esprit élargi de concertation et de partenariat est la politique de l'eau, où la gestion par bassins versants est mise de l'avant. Nous retrouvons dans cette politique des éléments innovateurs et des constats des plus intéressants. Dans cette politique, le gouvernement reconnaît qu'une approche plus locale est plus efficace, plutôt qu'une approche normalisée pour tout le Québec. La politique mentionne qu'« *Il faut donc ajuster les modes d'intervention à tous les niveaux : local, régional et national, pour les adapter à l'échelle du bassin versant.* » La gestion par bassin versant doit se faire sur base territoriale en concertation avec des acteurs du milieu, où des représentants des entreprises, des pouvoirs locaux et du public sont représentés. Le gouvernement croit que cette manière de procéder « *devrait conduire à la mise en œuvre de solutions plus efficaces*».

Bien que ce type de gestion possède ses limites - puisqu'elle repose sur une base volontaire de participation - et doit donc être appuyée par des normes environnementales pertinentes, elle peut dans ses principes contribuer à des solutions adaptées aux régions. La gestion participative pourrait tenter également de s'appliquer progressivement à la gestion des territoires, et notamment des territoires agricoles où les problématiques sont de plus en plus complexes et non uniformes d'une région à l'autre.

16 Un bassin versant désigne l'ensemble du territoire drainé par un cours d'eau principal et ses tributaires. Les limites d'un bassin versant (ligne de partage des eaux) sont définies à partir du point le plus élevé qui détermine la direction d'écoulement des eaux d'écoulement jusqu'aux eaux souterraines.

3.4.4 Accroître la démocratie participative

La démocratie s'appuie sur plusieurs idées fortes dont celle de la responsabilité citoyenne. En démocratie, chaque citoyen a le devoir de s'occuper du bien commun. Jacques Proulx, président de Solidarité rurale du Québec, le 21 février 2003.

Nous croyons que le développement agricole ne devrait pas être déconnecté de l'évolution collective des communautés rurales. Cette approche sous-entend que les collectivités soient davantage impliquées dans leur développement et aient une certaine prise sur ses grandes orientations. Cette implication ne peut naître que progressivement et par des mesures encourageant l'éducation des communautés.

La participation accrue de citoyens diversifiés nous apparaît être un élément indispensable pour une bonne gestion des territoires, dont les territoires agricoles. Cette participation ne cherche pas à nier le rôle des institutions ni à amoindrir l'autorité des leaders locaux. Elle vise davantage l'acquisition d'une vision unifiée des grandes orientations et le renforcement des actions concertées en vue du développement de cette communauté.

Les collectivités locales devraient faire l'exercice régulier de planifier les grandes orientations de leur territoire agricole dans un exercice de planification stratégique : *« Plus qu'une simple appariement de potentiels et des activités, la gestion stratégique du territoire agricole suscite une réflexion en profondeur sur l'histoire du territoire, son identité et son devenir. De ce fait, elle sollicite la collaboration de tous les acteurs, puisque la tâche est immense. Alors, la gestion stratégique des territoires appelle une nouvelle gouvernance, issue d'un leadership renouvelé. Elle fait un appel pressant aux leaders locaux afin qu'ils développent une vision de leur territoire conforme aux impératifs du développement durable, cependant adaptée à la réalité de leurs milieux (D. Charlebois). »*

En conclusion, nous voudrions émettre à la commission une série de recommandations concernant l'aménagement du territoire dans une optique de développement durable de la production agricole et plus particulièrement de la production porcine, comme suit :

Recommandations générales :

Concernant les orientations régionales d'aménagement du territoire, il convient de retenir trois facteurs :

- La participation accrue de citoyens diversifiés aux processus de planification et de décision (démocratie participative).
- L'élargissement des outils de concertation et de représentation (participation active).
- L'engagement des leaders locaux afin qu'ils développent une vision de leur territoire conforme aux impératifs du développement durable, cependant adaptée à la réalité de leurs milieux.

Dans cette optique et pour l'application progressive de ces recommandations, des mesures démocratiques pourraient être prises, telles que :

Recommandations :

- Encourager les collectivités locales à préparer un plan stratégique pour la gestion de leur territoire agricole.
- Encourager la concertation élargie et la participation citoyenne diversifiée dans le processus.
- Mettre en place sur le plan local (à l'échelle des MRC) un comité de gestion et de planification des territoires sur un mode de participation citoyenne diversifiée.
- Ce comité de gestion pourrait être le Comité consultatif agricole (CCA) actuel mais avec des fonctions et une représentation élargie.

4. SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS

4.1 Recommandation générale :

- L'étude du développement durable de la production porcine ne peut se limiter à cette seule production et doit porter au besoin sur la production agricole dans son ensemble.

4.2 Recommandations environnementales :

- Utiliser le contrôle de fertilisation ferme par ferme (du REA) seulement s'il est mis en place un outil d'analyse de la capacité d'accueil et de rétention à l'échelle de chaque bassin versant et que l'analyse se penche au delà du simple seuil de phosphore.
- Maintenir le moratoire sur la production porcine aussi longtemps que ce faible contrôle de la pollution ne sera pas renforcé.
- Utiliser le concept d'écoconditionnalité comme un outil incitatif pour l'atteinte plus rapide des objectifs de bonnes pratiques environnementales.

4.3 Recommandations technologiques :

4.3.1 Recommandations reliées à la gestion des lisiers :

- Interdire l'élevage sans sol.
- Limiter la taille des élevages.
- Réduire la charge fertilisante des lisiers.
- Rechercher l'équilibre entre les lisiers produits et les besoins en fertilisants des cultures.
- Encourager la gestion solide des fumiers (élevages sur litière) pour les nouvelles exploitations.
- Encourager le compostage du fumier.

4.3.2 Recommandations reliées à la fertilisation :

- Raffiner les pratiques de fertilisation.
- Utiliser le bilan minéral comme outil systématique de calcul des fertilisants.
- Valoriser la fertilité des sols.

- Diversifier les cultures.
- Appliquer la rotation des cultures.
- Utiliser les engrais verts (dont les légumineuses).
- Optimiser la régie des lisiers.

4.3.3 Recommandations reliées à la conservation des sols et de l'eau :

- Pratiquer la rotation et la diversification des cultures.
- Semer des engrais verts avant, après et/ou avec les cultures principales.
- Aménager les bandes riveraines (stabilisation et revalorisation grâce à des herbacées, arbustes et arbres).
- Pratiquer un travail du sol minimum (sans utilisation d'herbicide non-sélectif).
- Planter des brise-vent (également de l'herbacée à l'arbre feuillu et/ou persistant)

4.3.4 Recommandations reliées aux cultures :

- Pratiquer la rotation et la variation des cultures, grandes exploitations comprises.
- Semer des engrais verts avant, après et/ou avec les cultures principales.
- Pratiquer les cultures intercalaires.
- Utiliser des sarclers adéquats.
- Réduire les doses de pesticides (herbicides et insecticides).
- Effectuer les semis directs.

4.3.5 Recommandations reliées aux odeurs :

- Privilégier la gestion solide et le compostage des fumiers.
- Respecter une distance acceptable entre un site de production et les lieux plus habités (villes, villages).
- Améliorer l'aménagement des bâtiments et des lieux autour des sites de production.
- Adopter des modes d'épandage plus adaptés et épandre à des moments appropriés.
- Installer des brises-vent.

4.4 Recommandations touchant les modèles de production :

4.4.1 Soutenir les entreprises durables qui pratiquent :

- Une meilleure gestion des sols et de leur fertilité (conservation de la matière organique).
- Un meilleur aménagement de la ferme et des bâtiments (voir la ferme comme un écosystème en lui-même).
- Le contrôle biologique et mécanique des indésirables (mauvaises herbes, maladies, insectes).
- La gestion des fumiers solides et/ou des composts.
- Une meilleure alimentation des animaux (moulées issues de l'agriculture biologique, sans antibiotique et sans facteur de croissance).
- Un bien-être accru des animaux (respect des besoins comportementaux des animaux, élevage sous litière en tout temps, accès à l'extérieur si le temps le permet).

4.4.2 Encourager financièrement les entreprises biologiques :

- Soutenir les entreprises biologiques par des aides financières gouvernementales efficaces et du soutien technique.
- Encourager par des mesures incitatives le virage biologique de nouvelles entreprises.
- Augmenter la recherche en agrobiologie.

4.5 Recommandations socio-économiques

4.5.1 Soutien financier gouvernemental :

- Éviter que les ressources financières collectives soient allouées à des entreprises qui hypothèquent les ressources locales pour seule fin d'exportation.
- Apporter quand cela est nécessaire, un soutien financier aux entreprises agricoles afin de leur permettre d'atteindre rapidement les normes concernant les bonnes pratiques environnementales.

4.5.2 Promouvoir les entreprises de diversité et de proximité :

- Stimuler les initiatives locales afin que des personnes créent des entreprises de productions et de transformations qui vont dans le sens de la diversification.
- Mettre en place des mesures incitatives pour stimuler l'émergence des entrepreneurs de ce type, mesures qui seront appuyées par des mesures de protection de leurs activités afin que l'environnement leur soit suffisamment favorable.

- Valoriser les entreprises qui entretiennent des liens directs avec leur communauté.

4.5.3 Promouvoir le concept de multifonctionnalité de l'agriculture :

- Organiser des activités éducatives afin de faire connaître et comprendre le concept de multifonctionnalité de l'agriculture.
- Tenir compte de cette notion dans les politiques de développement agricole et dans les orientations de développement local et régional.

4.6 Recommandations pour l'aménagement du territoire :

4.6.1 Recommandations pour les élus locaux :

- Mettre en place sur le plan local (à l'échelle des MRC) un comité de gestion et de planification des territoires sur un mode de participation citoyenne diversifiée.
- Ce comité de gestion pourrait être le Comité consultatif agricole (CCA) actuel mais avec des fonctions et une représentation élargie.
- Promouvoir l'engagement des leaders locaux afin qu'ils développent une vision de leur territoire conforme aux impératifs du développement durable, cependant adaptée à la réalité de leurs milieux.

4.6.2 Recommandations vers une démocratie participative :

- Élargir les outils de concertation et de représentation (participation active).
- Encourager les collectivités locales à préparer en processus démocratique un plan stratégique pour la gestion de leur territoire agricole.
- Encourager la concertation élargie et la participation citoyenne diversifiée dans le processus de planification et de décision (démocratie participative).

Sources documentaires

Calame, Pierre- Fondation Charles-Léopold Mayer pour les Droits de l'Homme;

Charlebois, Denis - consultant, agronome et administrateur agréé ; Séminaire *Pour une gestion durable des territoires agricoles*, Union des municipalités du Québec - mars-avril 2002.

Construire ensemble une agriculture durable. Guide de l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) – 2002.

Jobin, Pierre (Centre de développement d'agrobiologie). *Guide d'une démarche agro-environnementale en production porcine.* Fédération des producteurs de porcs du Québec (FPPQ), Longueuil – 1997.

Lacombe, Réjean; La mort d'une ferme crée un petit cataclysme, Le Soleil, 6 janvier 2003

La Financière agricole, Ventilation du nombre d'entreprises (tableau statistique), programme de stabilisation des revenus, le 11 décembre 2002.

L'eau, la vie, l'avenir - Politique nationale de l'eau ; Bibliothèque nationale du Québec, 2002.

L'intégration des autres fonctions de l'agriculture dans le développement d'une région – Guy Debailleul; Conférence présentée dans le cadre du colloque de l'UQCN *Pour une agriculture respectueuse de l'eau* – 28 mars 2003.

Les orientations du gouvernements en matière d'aménagement – La protection du territoire et des activités agricoles (document complémentaire); Bibliothèque nationale du Québec, 1997.

Les orientations du gouvernement en matière d'aménagement – La protection du territoire et des activités agricoles (Document complémentaire révisé - résumé des principales modifications); Bibliothèque nationale du Québec, décembre 2001.

Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (Chapitre P-41.1), Bibliothèque nationale du Québec, mise à jour au 20 juin 2001.

Moi, je mange bio ! Organisme Équiterre. *Tableau comparatif.* www.equiterre.qc.ca/bio/tableau .

Multiplés fonctions de l'agriculture et des terres : l'état des lieux. Maastricht, Pays-Bas, 1999.

Paiement, Pierre (PhD en microbiologie et immunologie), Institut de la recherche nationale scientifique, le 15 juin 2000, (rapport de recherche pour la ville de Victoriaville concernant l'impact des oies blanches sur le réservoir Beaudet).

Petrella, Ricardo. *Le manifeste de l'eau.* Éditions Labor, Bruxelles - 1998.

Politique nationale de la ruralité -- *Des communautés rurales innovantes pour une occupation dynamique du territoire québécois.* Bibliothèque nationale du Québec – 2001.

Politique nationale de l'eau – *L'eau. La vie. L'avenir.* Bibliothèque nationale du Québec – 2002.

Proulx, Jacques - président de Solidarité rurale; Notes pour la participation au panel des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques tenu à Québec le vendredi 21 février 2003.

Règlement sur le captage des eaux souterraines, Loi sur la qualité de l'environnement (c. Q-2, r. 1.3), Bibliothèque nationale du Québec, mise à jour au 26 novembre 2002.

Société de la faune et des parcs du Québec – Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats. Vice-présidence au développement et à l'aménagement de la faune, Bibliothèque nationale du Québec – 2002.